



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 11 octobre 2023

Dossier n° : AE 23.0413

Demandeur : CHEYROL Bernard

Date d'enregistrement de la demande : 28/09/23

Date limite de candidature : 28/12/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 28/01/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
CEZENS	5,09	BLANQUET Claude	Section B 83, Section F 135,141,142,143,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques
publiques/Agriculture/Politique foncière**

Contrôle des structures
Service de l'économie agricole
22 rue du 139 RI
BP 10414 – 15004 Aurillac Cedex
Tél : 04 63 27 66 00
courriel : ddt-ctrl-structures@cantal.gouv.fr
www.cantal.gouv.fr